

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

La Décision Modificative n°1 prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au Budget Principal 2018, notamment par l'ajustement de certaines dépenses et recettes.

Elle s'élève à 636 637,82 € en investissement et 343 432,08 € en fonctionnement.

Les principales évolutions en sont les suivantes :

- **Ajustements de dépenses et de recettes aux deux sections :**

- Concernant les dépenses :

- Complément de crédits pour l'achat de mobiliers et de matériels notamment pour les nouvelles classes de l'école de la Verville.
- Ajouts de crédits liés à l'Agenda 21
- Subvention complémentaire pour le CCAS.
- Ajustement à la baisse des crédits RH en raison de départs d'agents et de la diminution des allocations chômage prévues alors que les personnes ont retrouvé un emploi.

- En matière de recettes :

- En plus :
 - 1) Dotation de solidarité urbaine.
 - 2) Taxes sur les pylônes électriques.
 - 3) Redevance des mines.
 - 4) Dotation de recensement.
 - 5) Aide de l'Etat relative au contrat unique d'insertion
- En moins :
 - 1) Dotation forfaitaire
 - 2) Dotation de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle.
 - 3) Subventions FIPD pour la vidéoprotection

- **Inscriptions de dépenses et recettes nouvelles aux deux sections :**

- Concernant les dépenses :

- Etudes liées à la requalification des abords de la gare.
- Opérations diverses de voirie.
- Parking de la Verville.
- Achat de chèques Kadéos pour les jeunes participant aux chantiers jeunes.
- Remplacement des luminaires en led dans la salle de danse du gymnase Rideau.

- En matière de recettes :
 - Subvention de la Région dans le cadre du bouclier de sécurité, pour l'installation d'un portique au parc de Villeroy.
 - Subvention de l'agence de l'eau dans le cadre de l'Agenda 21.
 - Attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2018.
 - Amendes de police.
 - Annulations de rattachements de charges à l'exercice 2017.
- **Ecritures d'ordre entre les deux sections liées aux amortissements et au virement de crédits.**

Après prise en compte de la Décision Modificative n°1, le Budget Primitif 2018 demeure équilibré en dépenses comme en recettes, en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, d'approuver la présente décision modificative N°1 permettant de diminuer et d'abonder certaines lignes budgétaires initialement inscrites au Budget Primitif 2018 pour permettre la liquidation des dépenses et des recettes correspondantes.

DELIBERATION

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-11, et D.2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget de chaque exercice ou aux décisions modificatives.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2018 adoptant le budget primitif de l'exercice 2018.

CONSIDERANT que pour tenir compte des évènements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

CONSIDERANT que la Décision Modificative n°1 prend en compte l'évolution de certains postes budgétaires initialement inscrits au Budget Primitif 2018 de la Ville, et se présente comme suit :

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
020	020	R	01	Dépenses imprévues	-15 124,93 €	
041	202	O	01	Frais doc, urbanisme, numérisation	52 120,00 €	
041	21312	O	01	Bâtiments scolaires	167 839,69 €	
041	21318	O	01	Autres bâtiments publics	37 136,04 €	
041	2151	O	01	Réseaux de voirie	9 300,00 €	
16	1641	R	01	Emprunts en euros	43 335,00 €	
20	202	R	01	Frais doc, urbanisme, numérisation	-49 560,00 €	
20	2031	R	020	Frais d'études	5 000,00 €	
20	2031	R	822	Frais d'études	10 000,00 €	
20	2033	R	020	Frais insertion	7 184,00 €	
21	2121	R	830	Plantations d'arbres	10 000,00 €	
21	21318	R	64	Autres bâtiments publics	25 000,00 €	
21	21318	R	411	Autres bâtiments publics	16 284,00 €	
21	2151	R	822	Réseaux de voirie	260 000,00 €	
21	2152	R	822	Installations de voirie	13 830,00 €	
21	2158	R	830	Autres matériels et outillage	5 000,00 €	
21	2182	R	40	Matériel de transport	2 000,00 €	
21	2182	R	823	Matériel de transport	20 200,00 €	
21	2184	R	020	Mobilier	360,00 €	
21	2184	R	211	Mobilier	377,00 €	
21	2184	R	212	Mobilier	4 405,00 €	
21	2188	R	112	Autres immo corporelles	1 000,00 €	
21	2188	R	211	Autres immo corporelles	528,00 €	
21	2188	R	212	Autres immo corporelles	424,02 €	
21	2152	R	830	Autres immo corporelles	10 000,00 €	
021	021	O	01	Virement de la section de fonctionnement		357 486,26 €
040	2802	O	01	Frais documents d'urbanisme		18 325,07 €

040	28031	O	01	Amort : frais d'études	9 777,20 €	
041	2031	O	01	Frais d'études	266 395,73 €	
10	10226	R	01	Taxe aménagement	35 552,00 €	
13	1322	R	411	Région	6 102,98 €	
13	1322	R	822	Région	-25 212,00 €	
13	1323	R	822	Départements	41 808,00 €	
13	1328	R	822	Autres	-51 834,00 €	
13	1328	R	822	Autres	2 500,00 €	
13	1328	R	830	Autres	15 600,00 €	
13	1342	R	01	Amendes de police	9 183,00 €	
20	2031	R	01	Frais d'études	-49 560,00 €	
21	2117	R	810	Bois, forêts	513,58 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					636 637,82 €	636 637,82 €

FUNCTIONNEMENT

Chapitre	Article	O/R	Fct	Libellé	Dépenses	Recettes
022	022	R	01	Dépenses imprévues fonctionnement	0,00 €	
023	023	O	01	Virement section investissement	357 486,26 €	
042	6811	O	01	Dot amort immo incorp	28 005,82 €	
011	6042	R	112	Achat prestations services sauf terr,	3 500,00 €	
011	60631	R	020	Fournitures entretien	5 000,00 €	
011	60636	R	112	Vêtements de travail	800,00 €	
011	6068	R	112	Autres matières et fournitures	200,00 €	
011	6188	R	112	Autres frais divers	500,00 €	
011	6231	R	020	Annonces et insertions	-7 184,00 €	
011	6236	R	112	catalogues et imprimés	200,00 €	
012	6451	R	020	Cotisations à l'URSAF	-40 000,00 €	
012	6453	R	020	Cotisations caisse retraite	-40 000,00 €	
65	657362	R	520	CCAS	20 000,00 €	
65	6574	R	40	Subv. Fonct. personnes droit privé	3 000,00 €	
66	66111	R	01	Intérêts réglés à l'échéance	4 500,00 €	
66	66112	R	01	icne rattachés	420,00 €	
67	6714	R	020	Bourses et prix	2 525,00 €	
67	673	R	01	Titres annulés sur exercices antérieurs	100,00 €	
67	678	R	020	Autres charges exceptionnelles	1 979,00 €	
67	678	R	422	Autres charges exceptionnelles	2 300,00 €	
68	6817	R	01	Dot aux prov. dépréc. actifs	100,00 €	
70	70878	R	822	Remb, par autres redevables		6 017,50 €
73	7318	R	01	Autres impôts locaux		20 244,00 €
73	7343	R	01	Taxe sur pylônes électriques		1 488,00 €
73	7353	R	01	Redevances des mines		1 834,63 €
73	73221	R	01	FNGIR		-207,00 €
74	7411	R	01	Dotation forfaitaire		-24 960,00 €
74	74123	R	01	Dotation de solidarité urbaine		90 818,00 €
74	74712	R	020	Emplois d'avenir		5 499,80 €
74	74718	R	020	Autres		36 588,00 €
74	748313	R	01	Dotation compensation réforme TP		-42 353,00 €
74	74832	R	01	Attribution FDTP		208 520,53 €
74	7478	R	251	Autres organismes		2 484,73 €

74	7484	R	020	Dotation recensement		81,00 €
75	7588	R	020	Autres prod div gestion courante		407,88 €
75	7588	R	810	Autres prod div gestion courante		5,80 €
77	7711	R	020	Dédits et pénalités perçus		123,20 €
77	7718	R	020	Autres produits exceptionnels		12 470,73 €
77	773	R	020	Mandats annulés sur exercices antérieurs		2 068,28 €
77	775	R	40	Produits des cessions d'immob,		2 000,00 €
77	775	R	823	Produits des cessions d'immob,		20 200,00 €
78	7817	R	01	Reprises sur dépréc. actifs		100,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					343 432,08 €	343 432,08 €

Après prise en compte de la Décision Modificative n°1, le Budget Primitif 2018 de la Ville demeure équilibré, en dépenses comme en recettes aux deux sections.

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la Décision Modificative n°1.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire de nouvelles dépenses et recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux projets présentés dans la présente Décision Modificative.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Vice-Président de la Région Ile-de-France